



ARRETE

**Portant affectations et mutations des
personnels du Ministère de la Protection Sociale
et de la Solidarité Nationale.**

LE MINISTERE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE NATIONALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°1/2005 du 04 Février 2005, portant statut général
de la fonction publique ;

VISA
SGMPSSN

Vu le décret n°1113/PRMSBE du 09 Août 1982 fixant
organisation et attributions du ministère de la sécurité sociale et
du bien-être ;

Vu le décret 336/PR/MFAS du 28 février 2013 portant
attribution et organisation du ministère de la famille et des
affaires sociales ;

Vu le décret n°699/PR/MFPRA/AFPBP du 25 Mai 1973 portant
délégation de signature aux ministres en ce qui concerne les
actes de gestion de certains personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n°000/149/PR, du 3 mai 2018, portant nomination
du premier ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n°000183/PR/PM du 23 juillet portant
remaniement du gouvernement de la république ;

Vu les nécessités de service.